

CENTRE AUDIOVISUEL
D'ETUDES JURIDIQUES DES UNIVERSITES DE PARIS

SESSION MAI 2013

INFORMATIONS L1

- 1/ Résultats des examens – consultation des copies
 - 2/ Règlement des examens
 - 3/ Réinscription
 - 4/ Inscriptions pédagogiques
-

1/ Résultats des examens

Résultats des examens :

Veillez prendre note que les résultats des examens seront communiqués le :

LUNDI 1er JUILLET 2013 17 H

Les étudiants de Paris 1 ainsi que ceux des Universités partenaires
peuvent avoir accès à leurs résultats sur le site de Paris 1 de la manière suivante :

Taper : <http://ent.univ-paris1.fr/resultats>

Dans l'onglet « scolarité », sélectionner « Mon dossier étudiant ». puis ,
Notes et Résultats.

Consultation des copies :

Nous vous rappelons que les consultations des copies d'examen auront lieu pour le :

DROIT CIVIL ET DROIT CONSTITUTIONNEL
(SEMESTRE 1 ET 2)

Jeudi 4 juillet de 10 h à 12 h précises :

SALLE 10 : DROIT CIVIL

SALLE 12 : DROIT CONSTITUTIONNEL

Les copies ne peuvent être consultées que par l'étudiant muni de sa carte d'étudiant ou d'une pièce d'identité.

Aucune autre date ne sera proposée.

**Un relevé de notes de la session de mai 2013
vous sera adressé sous 15 jours après les résultats.**

Aucun duplicata ne vous sera délivré. Veuillez prendre la précaution de faire des photocopies.

Seules les notes obtenues au cours de cette année universitaire apparaîtront à l'écran. Pour les notes validées antérieurement, reportez-vous à vos relevés de notes des années précédentes.

2/Règlement des examens : voir guide pratique p.15-16 ou sur notre site www.e-cavej.org l'intervention de Mr FOISSY (*tutorat-audio*)

En résumé – il y a 2 possibilités pour que l'étudiant soit déclaré ADMIS.

Soit il est déclaré ADMIS pour le semestre 1 et pour le semestre 2 : la moyenne est obtenue dans chaque semestre.

Soit il est déclaré ADMIS par compensation annuelle :

- il est déclaré ADMIS à l'un des 2 semestres et AJOURNE dans
- l'autre semestre,
- mais il a obtenu la moyenne générale pour la totalité des 2 semestres
- à cette première session.

L'étudiant déclaré AJOURNE ou DEFAILLANT représente à la session de septembre les matières où il a été défaillant et celles où la note obtenue est inférieure à la moyenne (dans l'U.E. non validée ou dans le semestre non validé)

3/ Réinscription après la publication des résultats à Paris 1 pour 2013/2014

Les étudiants de Paris I **ADMIS**, peuvent s'inscrire pour la Licence 2 du

15 JUILLET AU 26 JUILLET ou DU 12 AOUT AU 15 NOVEMBRE 2013

sur le site de Paris 1 (<http://réin.univ-paris1.fr>).

Bien vérifier que le code porté sur votre carte d'étudiant est 2322, ceci est valable pour les étudiants du CAVEJ et du CNED.

Réinscription dans les universités partenaires pour 2013/2014

Pour se réinscrire, les étudiants des autres universités doivent voir avec le service des inscriptions administratives de leur université de rattachement à partir du **MARDI 9 JUILLET**.

Etudiants ajournés ou défailants

Nous précisons aux étudiants qui n'ont pas été déclarés ADMIS lors de la session de mai et qui ne souhaitent pas se représenter lors de la session de septembre, qu'ils ne pourront pas effectuer leur réinscription administrative avant la proclamation des résultats de cette seconde session d'examens.

4/ Inscriptions pédagogiques

Consulter le site : **e-cavej.org** rubrique « **s'inscrire** » :

Inscriptions pédagogiques à partir de fin octobre pour connaître les rendez-vous.

Le 24 juin 2013
Secrétariat de L1